



**BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE  
L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN  
DU 01/04/2016**

Le vendredi premier avril deux mille seize à neuf heures et demi, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la maison des services publics de la Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur Roger REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 10/03/2016

	Nom	Structure	Présents	Excusés
Collège des élus	<b>M. REVOILE Roger</b>	Président du SAGE des Deux Morin - Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin	x	
	<b>Mme RAVET Anne Marie</b>	Vice-Présidente du SAGE - Syndicat Intercommunal d'études et de travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand Morin		x
	<b>M. DHORBAIT Guy</b>	Vice-Président du SAGE – Maire de Boissy le Chatel	x	
	<b>M. CADET Jean-Pierre</b>	Adjoint au maire de Sézanne	x	
	<b>M. DEVESTELE Philippe</b>	Maire de Montdauphin		
	<b>M. HANNETON Alain</b>	Maire d'Augers en Brie		x
Collège des usagers	<b>M. MOROY Alain</b>	Maire de Marchais en Brie		
	<b>M. AVANZINI Serge</b>	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine et Marne	x	
	<b>Mme RIBEYRE Anne</b>	Marne Nature Environnement	x	
Collège de l'Etat	<b>M. D'HONDT Régis</b>	Chambre d'agriculture de Seine et Marne	x	
	<b>Mme PROUVE Lydia</b>	Agence de l'Eau Seine-Normandie		
	<b>Mme VIDEAU Hélène</b>	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France		x
	<b>M. GUISEFFI Angelo</b>	Mission interservices de l'eau de Seine et Marne	x	

Ordre du jour :

1. Présentation du Morin'f'eau n°8 : « Objectif Zéro-Phyto »
2. Comment communiquer sur le SAGE après son approbation ?
3. Rédiger des articles pour les bulletins d'information des communes
4. Consultation du public : remarques
5. Questions diverses

**1. Présentation du Morin'f'eau n°8 : « Objectif Zéro-Phyto »**

Après une présentation succincte du contenu du Morin'f'eau n°8, il est décidé :

- de rajouter une liste de l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine (cancer, malformation fœtale, etc.).
- de mettre un lien vers la plaquette « *Collectivité comment éliminer vos déchets phytosanitaires ?* »  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Plaquette-Collectivites-comment>
- d'intégrer le lien des trois Chambres d'Agriculture dans la partie relative au « ferme DEPHY »

Les membres du bureau peuvent encore faire leurs remarques sur ce numéro sachant que la publication de ce bulletin est prévu pour juin 2016.

**2. Comment communiquer sur le SAGE après son approbation ?**

Pour la communication sur le SAGE des Deux Morin, il a été décidé que la publication du SAGE des Deux Morin approuvé et le guide « SAGE-Urbanisme » devait se faire simultanément dans le temps pour plus de cohérence. L'approbation du SAGE est une date clé pour lui donner une visibilité importante. Les membres du bureau ont donc choisi quatre façons de communiquer sur le SAGE approuvé :

- Organiser des réunions par acteurs thématiques selon leurs domaines d'expertise et de métier (syndicat de rivière, eau potable, service d'urbanisme + bureau d'étude, assainissement, etc.) avec un découpage territorial.
- Créer la plaquette du SAGE des Deux Morin afin de diffuser sur internet et retracer la démarche historique du projet.
- Remettre le site internet du SAGE au goût du jour afin lui donner une nouvelle image.
- Créer une page « FACEBOOK » du SAGE des Deux Morin pour y publier des informations ponctuelles.

### **3. Rédiger des articles pour les bulletins d'information des communes**

Ces articles ont pour objectifs d'aider les communes à réaliser leur bulletin d'information. Ce sont des extraits déjà écrits lors des Morin'eau ou autres documents que l'on publie dans un autre contexte et sous une autre forme. Cette action est programmée pour 2017 au plus tard.

### **4. Consultation du public**

Pour répondre aux remarques émises lors de la consultation du public, il a été décidé de donner uniquement la réponse concernant la question et de ne pas envoyer toutes les réponses aux personnes.

### **5. Questions diverses**

Une question est posée sur l'avancement de la création de la nouvelle structure porteuse. Les communautés de communes et les communes délibèrent progressivement pour le transfert de la compétence pour la mise en œuvre du SAGE.

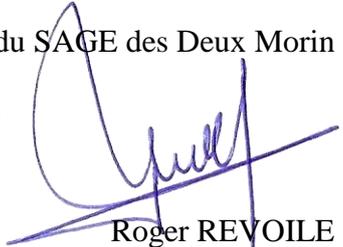
Le Président de la CLE du SAGE des Deux Morin

**SAGE des Deux Morin**

6 rue Ernest Delbet

77320 La Ferté Gaucher

Tél : 01 64 03 06 22



Roger REVOILE